

La deuxième partie de la Conférence des Nations Unies pour la renégociation de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux a fait quelques progrès mais n'a pas encore abouti à un nouvel accord

LA DEUXIÈME PARTIE de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord devant succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT de 1994) s'est tenue au Palais des Nations à Genève (Suisse) du 14 au 18 février 2005. Elle a rassemblé plus de 180 représentants de gouvernements et d'organisations.

En dépit d'un nouvel appel lancé aux délégués par le Président de la Conférence, M. l'ambassadeur Paraños, pour qu'ils s'efforcent de ne pas temporiser, ceux-ci étaient en général parfaitement conscients de la chronologie du processus de négociation, mais beaucoup ont préféré mener une politique d'attente, en ce qui concerne notamment les questions cruciales relatives aux finances, à la portée de l'accord et aux questions d'organisation. Quelques délégations ont fait une première tentative d'aborder les questions financières avec quelques propositions imaginatives et radicales. Beaucoup de temps a été employé à 'aérer' ces propositions mais la réaction a été dans l'ensemble prudente, exploratoire et réservée. La Conférence a néanmoins fait quelques progrès en débroussaillant le texte du projet d'accord au sein de deux groupes de travail et de plusieurs groupes de contact, quoique sur des sujets considérés moins controversables, y compris le préambule.

Objectifs

Les délégués ont consacré une attention considérable à la formulation d'objectifs 'généraux', même s'ils ne sont parvenus à aucun accord sur leur inclusion éventuelle dans le nouvel accord. L'AIBT de 1994 contient 13 objectifs spécifiques mais aucun objectif 'général'. Parmi ces 13 objectifs, un bon nombre ont été remaniés dans le nouvel accord proposé. Voici quelques exemples d'objectifs spécifiques du projet de texte, qui pour la plupart ne sont pas entre crochets (donc, en principe, approuvés):

Développer et contribuer à des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles et des compétences techniques dont il est besoin pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord;

Améliorer la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux [et des produits forestiers tropicaux] [et des produits du bois] provenant de sources gérées de manière durable et légalement exploitées, y compris en sensibilisant le consommateur [et en encourageant le partage de l'information sur les mécanismes volontaires privés basés sur le marché];

S'efforcer de faire mieux comprendre la contribution des produits forestiers non ligneux et des services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales et coopérer avec les institutions et processus pertinents à cet effet;

Encourager les Membres à reconnaître le rôle des communautés [populations] locales autochtones tributaires des forêts dans la réalisation de l'aménagement forestier durable et mettre au point des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de façon durable les forêts productrices de bois tropicaux; et

Identifier et étudier les questions pertinentes, nouvelles et émergentes.

Les projets d'objectifs spécifiques qui restent entièrement entre crochets sont les suivants:

[Renforcer la capacité des membres [de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce de bois tropicaux qu'elle alimente, notamment] d'améliorer l'application des lois forestières et la gouvernance [et d'améliorer le partage des statistiques sur le commerce];

[Promouvoir la certification des forêts productrices de bois tropicaux];

Comptes

La question des quotes-parts des contributions financières (au budget administratif) et la répartition des voix ont été sources de controverses à la Conférence, un certain nombre de nouvelles propositions ayant été soumises pendant toute la semaine. Bien que ces propositions aient entraîné de longs débats, un accord est resté hors d'atteinte.

De nombreux délégués ont été surpris par une proposition des Etats-Unis visant à modifier de 50:50 à 60:40, respectivement pour le groupe des consommateurs et le groupe des producteurs, le rapport de la répartition des voix et, en conséquence, celui des quotes-parts mises en recouvrement. En fait, cette proposition conteste l'un des éléments principaux de nombreux accords sur les produits de base, qui prévoient l'égalité des droits de vote entre les voix attribuées au groupe des consommateurs et à celui des producteurs. Cette proposition a ultérieurement donné lieu à la contreproposition du groupe des producteurs visant à établir le rapport de 80:20 pour les quotes-parts tout en maintenant celui de 50:50 pour la répartition des voix.

La question du financement volontaire des projets n'a pas été résolue non plus; dans le cas de certains producteurs, le financement de projets est une raison majeure de s'impliquer dans les travaux de l'OIBT. Toutefois, de nombreux membres consommateurs ont considéré que la proposition des producteurs d'augmenter les contributions volontaires de manière à représenter 20 fois le niveau de financement du compte administratif manquait de réalisme.

Une autre question sur laquelle aucun compromis n'a pu intervenir est celle de l'obligation des membres de soumettre des statistiques sur les bois. Le groupe des producteurs a demandé la suppression d'un paragraphe sur les mesures que le Conseil pourrait prendre en cas de non-soumission de statistiques par les membres, en soutenant que de telles dispositions étaient contraires à l'esprit de coopération de l'article et de l'Accord. Un membre consommateur a fait valoir que la pénalité pour non-soumission de statistiques n'était pas excessivement sévère comparée à celle imposée par d'autres organisations internationales qui exigent aussi que leurs membres soumettent des statistiques.

La deuxième partie de la Conférence a été fructueuse en ce qu'elle s'est concentrée sur des questions de fond, mais les délégations et le Bureau de la Conférence devront redoubler d'effort pour examiner ces questions de manière efficace et pour que la prochaine session de la Conférence soit une étape décisive. Une troisième série de négociations aura lieu du 27 juin au 1 juillet 2005.

Rapport du Secrétariat, inspiré du compte rendu établi par le Bulletin des négociations de la Terre (<http://www.iisd.ca/vol24/enb2457e.html>)